

Association intercommunale d'amenée d'eau d'Echallens et environs

Goumoens-la-Ville, le 7 septembre 2020

Commune de Vuarrens	
Reçu le:	09 SEP. 2020
Traité le:	14 sept. 20
Visa	
Visa	

Municipalité de Vuarrens
La Place 3
Case postale 28
1418 Vuarrens

Modification de l'approvisionnement du réseau de l'AIAE

Madame la Syndique, Madame, Messieurs les municipaux,

En référence à nos divers courriers relatifs à la présence de Chlorothalonil dans l'eau potable, à la nécessité de s'approvisionner davantage auprès du Service de l'eau de Lausanne dont l'eau provient du lac ainsi qu'aux problèmes qui ont résulté de cette solution (eau colorée), le Comité de direction de l'AIAE vous donne les dernières informations.

Après de multiples échanges ces derniers mois, tant avec les consommateurs qu'avec les Autorités Communales et Cantonales, une délégation du CODIR a rencontré, en date du 26 août écoulé, l'Office de la consommation (OFCO) et le Service de l'eau de Lausanne pour leur présenter toutes les problématiques liées à la turbidité très importante et à la concentration très fortes en particules orangeâtres suite à la modification de la dureté de l'eau dans les conduites.

Au terme de la discussion qui a suivi, l'OFCO a donné son accord, à titre exceptionnel, de modifier l'approvisionnement du réseau de l'AIAE. Ses propres sources et celles du Service de l'eau de Lausanne situées dans la région de Thierrens ont pu être à nouveau raccordées au réseau. Ainsi, depuis la fin août, la fourniture de l'eau ne vient plus du lac mais depuis les divers captages de la région, ce qui a pour effet de rétablir la dureté de l'eau et de remédier au problème d'eau colorée.

La non-conformité liée à la turbidité (eau colorée) en raison de l'abandon de l'approvisionnement par le lac a rapidement donné des effets visibles par la perte des particules en suspension, permettant à nouveau de livrer une eau conforme (limpide) aux exigences légales de ce critère.

Association intercommunale d'amenée d'eau d'Echallens et environs

Cependant, les teneurs en Chlorothalonil sont supérieures aux normes tolérées par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV). Nous vous rappelons toutefois ses propos :

« Les consommateurs peuvent continuer de boire de l'eau potable dans laquelle on a détecté des métabolites du Chlorothalonil. Les exigences fixées pour l'eau potable en Suisse sont très élevées ».

L'AIAE en collaboration avec différents distributeurs d'eau de la région, est à la recherche de solutions qui permettraient de livrer une eau conforme.

Nous restons à disposition et vous adressons, Madame la Syndique, Madame, Messieurs les municipaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :



E. Glauser

La Secrétaire :



Y. Morier